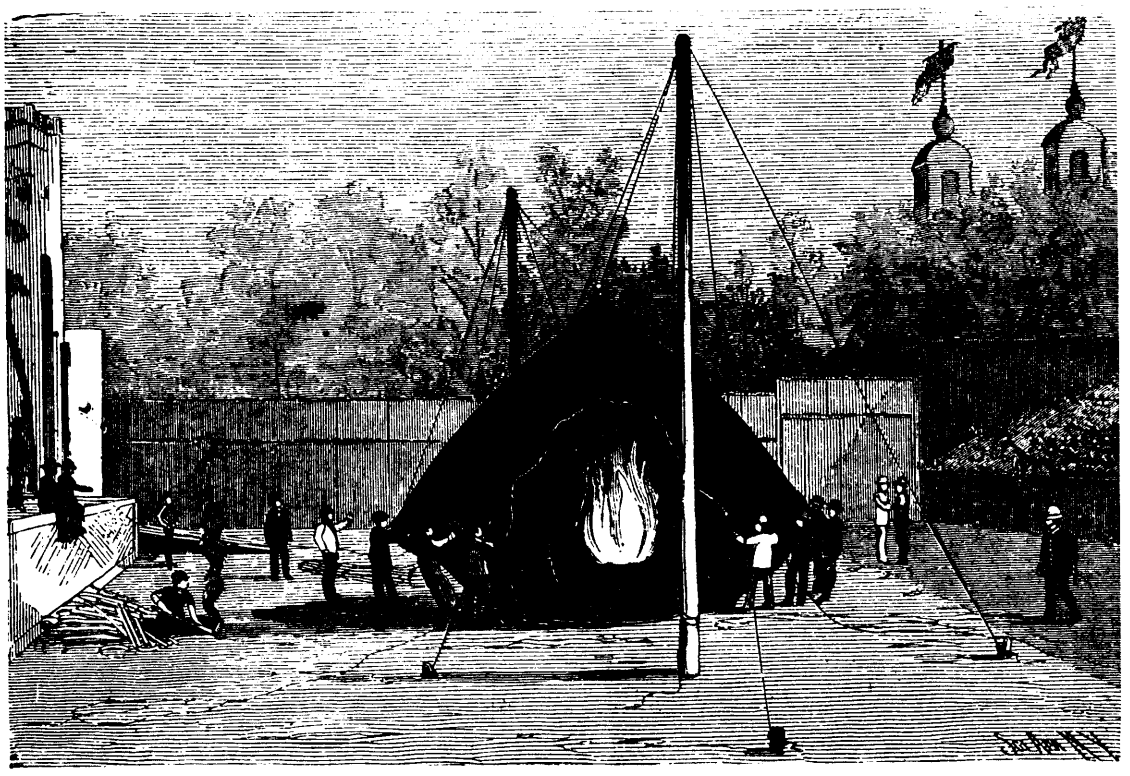

COMMENÇANT A GONFLER LE BALLON

ÉTUDES HISTORIQUES

MATHURIN LANGEVIN-LACROIX

(Suite)

" Tous ces soldats, dit encore M. Faillon (tome II, pp. 187 188-191), que M. de Maisonneuve venait d'amener de France, ne s'étaient engagés, la plupart, à servir la compagnie de Montréal et à demeurer dans le pays, que l'espace de cinq ans. Néanmoins, touchés des bons procédés de leur gouverneur, et heureux de se trouver dans une réunion de personnes si cordialement unies entre elles, si zélées pour l'établissement de la religion, plusieurs désirèrent de se fixer à Villemarie et d'y demeurer jusqu'à la fin de leurs jours ; et M. de Maisonneuve, qui les y avait conduits dans cette espérance, connaissant leur désir, fit publier par deux fois, au prône, en décembre 1653, que tous ceux qui voudraient se fixer pour toujours dans l'île allassent le trouver. Son intention était de leur abandonner, pour cette fin, les sommes qui leur avaient été avancées, tant en France que depuis leur arrivée en Canada, et de donner à chacun des terres en propre, afin qu'ils les cultivassent, ainsi qu'un arpent dans le lieu désigné pour la ville, où ils se construisirent des maisons. Il se proposait enfin de les gratifier d'une somme d'argent qui facilitât à chacun les moyens de s'établir à Villemarie, à la charge pour eux de rendre cette dernière somme, s'ils quittaient un jour l'île de Montréal ; à moins que, par force majeure ou autrement, les Français ne vinssent à l'abandonner tout à fait. Plusieurs ou presque tous acceptèrent ces conditions ; parmi eux fut Mathurin Langevin, qui après avoir fait la même déclaration, reçut ainsi que tous les autres, une gratification de cinq cents livres, le 23 janvier de l'année 1654. Par suite de leur engagement, il donna à chacun d'eux trente arpents de terre, qu'ils devaient cultiver, situés le plus souvent au côteau Saint-Louis ou à la contrée Saint Joseph, et, en outre, un arpent ou un demi arpent dans le lieu désigné pour la ville, sur lequel, comme nous l'avons dit, chacun devait se construire une maison pour l'habiter."

Le 5 octobre 1654 (1), étant à Québec, Mathurin Langevin épouse Marie Renault. Cette dernière, née à Saint Paul, évêché d'Orléans (France), dans l'année 1633, était fille de Mathieu Renault et de Marie Courtois ; elle fut enterrée à Montréal, le 27 octobre 1673. Aucun enfant n'est né de ce mariage.

Environ une année après ce décès (le 9 octobre 1674), Langevin épouse en secondes noces, encore à Québec, Marie-Thérèse Martin, fille d'Antoine Martin. Sept enfants sont nés de cette union ; en voici les noms que nous empruntons à l'abbé Tanguay :

Louis, baptisé à Montréal, 16 janvier 1676, marié à Montréal, 12 octobre 1703, à Jeanne Gateau ; Marguerite, baptisée 27 septembre 1679, à Sainte-Anne de la Pérade ; Madeleine, baptisée 18 juin 1677, mariée à Sainte Anne de la Pérade 18 juin 1697, à Edmond Tessier ; Jean, baptisé à Montréal 30 octobre et sépulture à Montréal 19 novembre 1681 ; Antoine, baptisé à Montréal 16 février 1685, marié 20 novembre 1712, à Marie-Louise Cousineau ; Charles (1), baptisé à Montréal 27 février 1688, marié le 22 novembre 1711, à Madeleine Véronneau, à Boucherville, et marié 2nd noces 17 avril 1730 à Marie-Jeanne Garant, sépulture 11 juillet 1771, à Terrebonne ; Nicolas, baptisé 1694, sépulture 6 janvier 1710.

Comme on a pu le voir, M. l'abbé Faillon dit que M. de Maisonneuve offrit aux colons des terres situées pour la plupart au côteau Saint-Louis et à la contrée St Jospeh ; de plus, un emplacement d'un arpent à chacun d'eux dans le lieu désigné pour la future ville. En dépit de nos recherches, nous ne pouvons dire où se trouvèrent les terres cultivées par Langevin ; quant à sa maison en ville, elle devait s'élever, suivant certains renseignements que nous avons obtenus, dans la rue Saint Antoine actuelle, près la ruelle Saint-David. Le terrain avait soixante-dix-huit pieds de front sur cent soixante-dix-huit pieds de profondeur (2) ; la maison, qui se composait de trois pièces, était en bois. Cette maison a été vendue le 27 mai 1823, à Jean-Marie Hupé, pour la somme de $1,000, par Jean-Baptiste Langevin-Lacroix qui alla demeurer à Saint-Laurent (île de Montréal), où il est mort à un âge très avancé, laissant un fils nommé Joseph. M. Pierre Ritchot, notaire, signa l'actede vente.

Au début de la colonie, il fallait être doué d'un courage plus qu'ordinaire pour surmonter tous les obstacles D'abord, les colons, après avoir laissé un des plus beaux pays, avait à subir toutes les rigueurs d'un climat très froid ; ensuite, il leur fallait de plus défricher des terres incultes, la cognée d'une main et le fusil de l'autre. Et ils sont nombreux ceux qui succombèrent, frappés par les maladies ou les balles des sauvages !

M. l'abbé Faillon nous fait le récit, dans son excellente histoire (1), d'une des nombreuses attaques des Iroquois contre les habitants de Montréal. Ce combat a dû avoir lieu aux environs des rues Lagauchetière et Campeau, dans les bois qui s'étendaient à cette époque à partir de la ferme Ste-Marie, placée près la place Dalhousie d'aujourd'hui. Nous lui laissons la parole :

" Le 6 mai 1662, cinquante de ces barbares, venus pour surprendre quelques uns des hommes de Sainte-Marie, se cachèrent dans les bois voisins et y restèrent tout ce jour, en attendant le moment de fondre sur ceux des travailleurs qu'ils pourraient trouver à l'écart. Par une protection visible du ciel, un prêtre du séminaire, accompagné de quelques serviteurs, avait rôdé tout ce jour dans le même bois, et tout proche de l'embuscade, sans être aperçu par les ennemis. Il est même à remarquer qu'ayant voulu allumer du feu, dont la fumée l'eût fait découvrir par les Iroquois, qui eussent pu s'approcher de lui et des siens sans être vus, la Providence voulut que le bois ne prit point feu, malgré toutes les tentatives qu'on fit pour l'allumer. Le soir de ce même jour, après que les hommes se furent retirés du travail pour retourner à Sainte Marie, il arriva que trois de ces braves, Truteau, Roulier et Langevin, étaient encore au chantier où il ne restait plus qu'eux et un nommé Le Soldat, posté en sentinelle dans un méchant trou qui méritait à peine le nom de redoute. Ces trois hommes regagnant enfin eux-mêmes la maison, étaient arrivés près de cette redoute, lorsque tout à coup les cinquante Iroquois, restés cachés jusqu'alors à la distance d'une portée de fusil ou environ, se lèvent sans bruit et courent sur eux, afin de les prendre vivants pour les mener prisonniers dans leurs bourgades.

" Dans ce même moment, l'un des trois braves, levant la tête et les apercevant, s'écrie : " Aux armes ! voici les ennemis sur nous." Aussitôt chacun prend son fusil ; et la sentinelle, qui s'était endormie, réveillée par ce cri d'alarme, commence, au contraire, à prendre la fuite. Les Iroquois, se voyant déçus dans leur attente, font sur les nôtres une décharge à brûle-pourpoint ; mais les trois Français, sans avoir été atteints par cette grêle de balles, quittent aussitôt les champs où ils se trouvaient encore et courent à toutes jambes pour se jeter dans la redoute. Le sieur Truteau, d'une grande taille, très fort et d'un courage à toute épreuve, rencontrant la sentinelle qui fuyait, la fait entrer dans la redoute à coups de pieds et à coups de poing, lui reprochant son indigne lâcheté, et produit sur elle une si efficace impression, qu'il semble lui rendre le courage. Alors commence, d'une part, l'attaque la plus vive, et, de l'autre, la résistance la plus vigoureuse : les Iroquois faisant sur la redoute de furieuses décharges, et les assiégés répondant, de leur côté, avec une constance intrépide et toujours avec dommage pour les Iroquois qui, après avoir tiré sur la redoute deux ou trois cents coups de fusil, n'eurent d'autre avantage que d'avoir coupé en deux le fusil de Roulier.

" M. de Bélestre, entendant la fusillade, sort au plus vite de Sainte Marie, avec tout ce qu'il peut y conduire d'hommes, pour dégager les assiégés ; et chemin faisant, il rencontre les travailleurs dont une partie fuyait et l'autre courait vers la redoute. Il arrête les fuyards, leur reproche une conduite si indigne des hommes de Sainte-Marie et les conduits tous avec lui au combat. Dès leur arrivée, ils commencent à répondre aux ennemis en faisant sur eux leurs décharges et en s'efforçant de les investir. Mais les Iroquois, s'apercevant qu'on allait leur couper le passage, s'enfuirent aus-

(1) Voir *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, par l'abbé Tanguay, tom. I, p. 344.

(1) M. F.-X.-E. Langevin-Lacroix, auquel nous croyons devoir offrir ici nos félicitations pour le soin qu'il a apporté à recueillir tout ce qui se rapporte à sa famille, est un des descendants de celui-ci. Il serait à désirer que tous imitassent le bel exemple donné par M. Langevin-Lacroix.

(2) Ce terrain qui, dans le temps, avait le numéro 954 sur le cadastre, est maintenant occupé par les logements portant les numéros 52 et 54. La maison de M. Langevin a été démolie en 1823.

(1) *Histoire de la colonie française en Canada*, par l'abbé Faillon, tom. II, pp. 518-519 ; et l'*Histoire du Montréal de 1661 à 1662*.